© Drogues Info Service - 5 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

alcool

Par Profil supprimé Postée le 16/12/2012 03:34

Bonjour,

Je ne suis pas très douée sur internet, alors j'espère que quelqu'un me lira et que j'aurai une réponse car je suis très inquiète.

j'ai 33 ans et cette année j'ai été enceinte pour la première fois,malheureusement le bébé n'était pas bien formé et j'ai du subir un arrêt de grossesse à presque 5 mois.

J'ai été profondément touchée et je me suis (aussi que mon conjoint) réfugiée dans l'alcool.Quand est-on alcoolique?

Pour mon cas je ne bois que de la bière(plus ou moins forte); je ne commence pas au petit déjeuner, mais il m'est impensable de "rater" l'apéro du soir...Enfin bref, je ne me voile pas la face...

Le problème à présent, c'est que je suis de nouveau enceinte. D'aprés mes calculs d'environ 8 semaines. le premier mois, l'ignorant complétement, c'était apéro TOUS les soirs, le second, ayant des soupçons, j'ai nettement diminué, mais il est vrai qu'à deux reprises j'ai bu plus de 7 bières en une seule prise. A présent, nous sommes en Thailande pour une durée de 3 mois... Je ne sais pas quoi faire.

J'aimerai une réponse franche pour s'avoir quels sont les risques pour le futur bébé.Je suis prête à arrêter bien sure et je m'en veux tellement...

y a t-il des dépistages(pour les retards neurologiques que j'ai lu sur internet)?

Ya t-il un chance qu'il n'y est aucun problème?

Merci si vous avez pris le temps de me lire, merci de me répondre pour que je puisse dormir.

Mise en ligne le 18/12/2012

Bonjour,

Avant tout sachez que nous comprenons votre inquiétude et que nous sommes sensibles à votre arrêt de grossesse.

Il est vrai que nous vivons dans une société où l'alcool est presque omniprésent et culturellement valorisé. De plus, vous-même et votre conjoint, semblez avoir vu en l'alcool un « refuge » en raison de cet évènement qui vous a tous les deux ébranlés.

On peut dire qu'on est alcoolique, ou, du moins qu'on a un problème d'alcool, dès lors que l'usage qu'on en fait nous place dans une situation problématique par rapport à notre quotidien :santé, travail, relations sociales, etc.. Votre propension à vous alcooliser vous a conduite à adopter de nouvelles habitudes de consommation (« l'inévitable apéro du soir »).

Nous vous félicitons pour votre deuxième grossesse et la diminution de vos consommations. Nous vous encourageons à vous maintenir dans cet état d'esprit.

Concernant les dépistages pour retard neurologique, nous n'avons pas connaissance qu'ils se pratiquent sur l'embryon (jusqu'à trois mois) ou le fœtus. Il s'agit plutôt d'un examen neurologique permettant de tester les réflexes et le tonus de l'enfant déjà né.

Les risques qu'encourt le bébé d'une femme enceinte sont, de manière non exhaustive, des troubles du système nerveux central, retard de développement intellectuel, troubles des apprentissages, mauvaise intégration de l'information visuelle, de l'attention, troubles du caractère, etc.... L'alcool a un effet tératogène (ce qui peut provoquer des malformations congénitales) et un effet neurotoxique (ce qui peut provoquer la destruction des tissus nerveux). Ces risques deviennent réels en cas de consommation régulière ou même en cas de consommation occasionnelle excessive.

Nous ne pouvons, hélas, ni affirmer ni infirmer qu'il n'y ait aucun problème sachant que les périodes d'exposition commencent les premiers jours (non implantation de l'ovule empêchée par les effets de l'alcool) et vont jusqu'au troisième trimestre de la grossesse (ralentissement de la croissance du fœtus). C'est dans cette logique que nous vous conseillons d'arrêter dès maintenant vos consommations. Nous comprennons que ce n'est peut-être pas facile pour vous, mais nous entendons également que vous êtes déterminée à « arrêter pour le futur bébé », et nous vous suggérons de penser à associer votre conjoint dans votre démarche de réduction et / ou d'arrêt.

Si vous avez besoin d'une aide sur place, nous vous prosons un lien vous renvoyant à l'ambassade et au consulat en Thaïlande:

http://www.mfe.org/index.php/Annuaires/Ambassades-et-consulats-français-a-l-etranger/(country)/THAILANI

Tous nos vœux vous accompagnent		
Cordialement.		